



# CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à 20 heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mme GASQ-BARES Geneviève, Maire.

PRESENTS : GASQ-BARES Geneviève, DOS SANTOS Carlos, JOURDE Philippe, CARRIE Alain, GIRBAL Gilles, MOULIN Nathalie, VAYSSADE Daniel, ALAZARD Emilie, MORIN David

REPRESENTES :

EXCUSES : GOMEZ Patrick, MINISCLOU Jean-Paul

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAZARD Emilie

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025
- 2 – Section : Attributions 2025
- 3 – Adhésion à l'Agence France Locale
- 4 – Autorisation de virement de crédits
- 5 – Compte Financier Unique 2024 et affectation des résultats pour 2025
- 6 – Vote des taux
- 7 – Budget primitif des budgets commune, photovoltaïque et biens de section
- 8 – Subventions 2025
- 9 – Questions diverses

\*\*\*\*\*

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2025. Procès-verbal approuvé par les membres du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### 1. Section : attributions 2025

- GAEC Franc

Départ en retraite de Jean-Pierre FRANC, remplacé au 1<sup>er</sup> juin 2025 par Benjamin Franc. Ce changement n'a pas d'impact sur l'attribution des parcelles au GAEC.

- Nicolas CHAUVET

Madame le maire rappelle les conditions nécessaires pour bénéficier de parcelles sur le territoire de la section. Une des conditions est d'avoir son domicile réel et fixe sur ce territoire, condition que Nicolas Chauvet n'a pas été en mesure de prouver. La commission syndicale et le conseil municipal décident donc de résilier la convention pluri-annuelle à l'issu d'un préavis de 6 mois. Une lettre avec accusé de réception sera envoyée à M. Chauvet fin juin pour une résiliation au 31 décembre 2025. M. Chauvet bénéficie donc des parcelles comme indiqué dans la convention pluri-annuelle pour l'année 2025, et n'en sera plus attributaire pour l'année 2026.



# CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

- SAFER

Les attributions restent inchangées en ce qui concerne la réserve foncière gérée par la SAFER

- Demande de parcelles

Madame le maire expose au Conseil Municipal une lettre reçue de M. Florian Guichard demandant l'attribution de parcelles appartenant à la section.

Monsieur Guichard étant domicilié aux Horts, il n'a donc pas son domicile réel et fixe sur le territoire de la section, de même que son exploitation agricole. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à la demande de M. Guichard.

### 2. Adhésion à l'Agence France Locale

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'emprunt d'un montant de 140000€ pour financer les investissements à venir pour l'année 2025. Afin de finaliser l'emprunt, il est nécessaire d'adhérer à l'Agence France Locale. Le versement pour l'adhésion sera de 3700€.

Adhésion approuvée par le Conseil Municipal.

Madame le maire expose les propositions de l'Agence France Locale pour un emprunt de 140000€ :

Durée	Taux	Coût des intérêts
25 ans	3.77%	78628.46€
20 ans	3.60%	58000€
15 ans	3.54%	42851€

Madame le maire propose d'emprunter pour la durée la plus longue, afin de garder une marge confortable de trésorerie.

David Morin demande s'il ne serait pas plus intéressant d'emprunter sur une durée plus courte étant donné le coût des intérêts. Daniel Vayssade rejoint l'avis de David Morin.

Après un tour de table, le Conseil Municipal approuve l'emprunt pour une durée de 20 ans.

Concernant les investissements à venir, David Morin précise que selon lui, le projet de lotissement est prioritaire par rapport à l'extension du garage. Alain Carrié rebondit en précisant que même si le projet de lotissement ne voit pas le jour d'ici la fin du mandat, il pourrait être intéressant de tout de même faire une étude sur ce qui est réalisable pour que les prochains conseillers municipaux aient une base sur laquelle s'appuyer. Emilie Alazard ajoute que si le projet de lotissement ne rapportera pas d'argent à la commune, il permettra l'arrivée de nouveaux habitants.

### 3. Fongibilité des crédits

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'autoriser le maire à effectuer des virements de crédit entre chapitres budgétaires, ce qui évite de devoir délibérer pour des décisions modificatives lorsque cela est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation de virement de crédits.



## CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

### 4. Compte Financier Unique pour 2024 et affectation des résultats pour 2025

- Budget principal

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget principal de la commune pour l'année 2024 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
297 376.01€	455 173.32€
Résultat fonctionnement	
157 797.31€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
120 752.51€	39 088.20€
Résultat investissement	
-81664.31€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2025 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un excédent de fonctionnement de **314 302.19€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	156 504.98 €
Excédent antérieur reporté	
Résultat de l'exercice	
Déficit	
Excédent	157 797.31 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>314 302.29 €</b>
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	<b>23 958.99 €</b>
- Affectation à l'excédent reporté	<b>290 343.30 €</b>

Affectation des résultats approuvée par le Conseil Municipal.



## CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

- Budget Biens de section

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget des biens de section pour l'année 2024 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
17455.74€	23416.64€
Résultat fonctionnement	
5960.90€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
0€	2498.24€
Résultat investissement	
2498.24€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2025 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un excédent de fonctionnement de **13 658.66€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	7697.76€
Résultat de l'exercice	
Déficit	
Excédent	5960.90 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>13 658.66 €</b>
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	
- Affectation à l'excédent reporté	<b>13 658.66 €</b>

Affectation des résultats approuvée par le Conseil Municipal.



## CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

- Budget photovoltaïque

Madame le maire présente le Compte Financier Unique pour le budget photovoltaïque pour l'année 2024 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
4975.75€	3475.73€
Résultat fonctionnement	
-1500.02€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
2103.72€	2110€
Résultat investissement	
6.28€	

Compte Financier Unique approuvé par le Conseil Municipal.

Madame le maire propose d'affecter les résultats pour 2025 comme suit, constatant que le Compte Financier Unique un déficit de fonctionnement de **35.39€** :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	1464.63 €
Résultat de l'exercice	
Déficit	1500.02 €
Excédent	
<b>Résultat à affecter</b>	<b>-35.39 €</b>
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement des déficits	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	
- Affectation au déficit reporté	<b>35.39 €</b>

Affectation des résultats approuvée par le Conseil Municipal.

### 5. Vote des taux

Madame le maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 30.96%
- Taux sur la taxe foncière sur le foncier non bâti : 64.10%
- Taux de la taxe d'habitation : 6.65 %

Montant des taux approuvé par le Conseil Municipal.



## CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

### 6. Budget primitif 2025

- Budget principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	669 983.44	669 983.44
Section d'investissement	673 373.73	673 373.73
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 357.17</b>	<b>1 343 357.17</b>

Proposition de budget approuvée par le Conseil Municipal

- Budget biens de section

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget primitif du budget des biens sectionnaux 2025 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	38 102.66	38 102.66
Section d'investissement	5498.24	5498.24
<b>TOTAL</b>	<b>43 600.90</b>	<b>43 600.90</b>

Proposition de budget approuvée par le Conseil Municipal

- Budget photovoltaïque

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions, articles pour le budget photovoltaïque 2025 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4250	4250
Section d'investissement	10 693.74	10 693.74
<b>TOTAL</b>	<b>14 943.74</b>	<b>14 943.74</b>

Proposition de budget approuvée par le Conseil Municipal



# CONSEIL MUNICIPAL DE CONDOM D'AUBRAC

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

### 7. Subventions 2025

- Subventions aux associations

Madame le maire soumet une proposition de subventions aux associations pour un montant total de 4635€.  
Proposition approuvée par le Conseil Municipal.

- Subvention exceptionnelle

Madame le maire sort car elle est intéressée.

Philippe JOURDE propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ à l'association « Aubrac en plateau » pour la soutenir dans l'organisation de la 2eme édition de son festival de spectacle vivant.

Proposition approuvée par le Conseil Municipal.

### 8. Questions diverses

- Formation défibrillateurs

David Morin informe que des formations seront proposées aux habitants sur le mois de mai pour l'utilisation des défibrillateurs récemment installés sur la commune.

- Réhabilitation des burons

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la CDPENAF et la CDNPS se sont réunies pour avis sur la réhabilitation des deux burons.

La séance est levée à 23h30.

Procès-verbal arrêté le

Madame le maire  
Geneviève GASQ-BARES

La secrétaire de séance  
Emilie ALAZARD